

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 24 novembre 2020 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire.**

Présents : M. ROUVIER - L. FABRE - G. REQUENA - JC. ARAGON - S. BASSI-ALLEMAND - M. IBARS - A. KELLY - L. GASC - JD. POUSSIER - C. PROUTEAU - M. PEREZ - B. DANIS - N. LECLERC - D. CUPOLI - A. CHOUKROUN - C. AZAIS - S. MARTI - S. JEAN - L. DELAITE - W. BIGNON - D. VIALAS - C. PINO - G. GUIRAUD - C. BASTIDE - D. SAUVADE

Absents représentés : MC. FABRE DE ROUSSAC par W. BIGNON - J. GROSSO par G. GUIRAUD

Absent : JF. MARY

4. Commission façade : adoption du nouveau règlement (Annexe 4)

Au cours des 5 dernières années, les élus et les membres de la société civile se sont réunis à plusieurs reprises pour analyser les dossiers, les demandes de subventions et la qualité des rénovations réalisées.

À titre d'information, les principaux montants de l'opération sont les suivants :

Année	Subventions publiques			TOTAL
	Ville	SAM	Région	
2016	30 387 €			30 387 €
2017	103 921 €			103 921 €
2018	83 985 €			83 985 €
2019	69 030 €	5 000 €		74 030 €
2020	35 853 €	15 829 €	30 669 €	82 351 €
TOTAL	323 176 €	20 829 €	30 669 €	374 674 €

Toutefois, au vu de l'évolution des modalités d'intervention des financeurs, à savoir, Sète Agglopôle Méditerranée et le Conseil Régional, il est nécessaire de procéder à des modifications du règlement.

Il appartient au conseil municipal :

De valider le nouveau règlement de l'Opération Façades.

Il convient d'en délibérer.

Envoyé en préfecture le 02/12/2020

Reçu en préfecture le 02/12/2020

Affiché le 03/12/2020

SLOW

ID : 034-213401508-20201124-DEL20_11_24_04-DE

LE CONSEIL
Où l'exposé de M. le Maire

DELIBERE
A L'UNANIMITE

Valide le nouveau règlement de l'Opération Façades.

Et ont, les membres présents,
signé au registre.
Pour copie conforme,
Le Maire
Yves MICHEL

